

## **Usine Comurhex de Malvézy : un site clé de la filière nucléaire !**

### **25% de la production mondiale d'uranium**

Comurhex est la plus importante des 6 usines de conversion d'uranium dans le monde (Canada, Chine, États-Unis, Royaume-Uni, Russie). Le minerai provient du Niger, du Canada et du Kazakhstan et arrive dans les port du Havre et Fos-sur-mer ou Sète, puis est acheminé à Malvézy par train. Près de 75% de la production du site est expédié en camion-citerne jusqu'à l'usine Comurhex de Pierrelatte dans la Drôme, le reste étant exporté.

### **Une industrie utilisant de multiples polluants chimiques**

L'usine Comurhex procède à la purification des concentrés de minerais d'uranium (yellowcake) puis réalise la fluoration de l'uranium en tétrafluorure d'uranium (UF<sub>4</sub>), par divers processus physico-chimiques mettant en œuvre de l'acide nitrique, de l'ammoniaque (3 à 4 000 tonnes par an), de l'hydrogène et de l'acide fluorhydrique (4 à 5 000 tonnes par an).

Sur 60 hectares, le site comprend 31 000 m<sup>2</sup> de bâti et différents bassins de décantation, d'évaporation, de lagunage et d'entreposage. Ces bassins fonctionnant comme un marais salant laissant s'évaporer l'eau naturellement par l'action du soleil et du vent, recueillaient à la fin de l'année 2004 les résidus de 45 années de production, soit 380 000 tonnes de dépôts nitrates radioactif contenant 330 tonnes d'uranium.

### **Un site classé à risques pour l'environnement et la population**

La Comurhex est soumise à la Directive Seveso 2 sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Un dépôt de classement comme une installation nucléaire de base (INB) pour ses bassins 1 et 2, suite à une demande de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), appuyé par le Réseau Sortir du Nucléaire a été déposé. Les communes de Narbonne et de Moussan sont classées avec un risque technologique industriel de « seuil haut ».

### **Comurhex II : plus de capacités alors que la demande baisse**

Le projet Comurhex II lancé par AREVA à Malvezy, ainsi qu'à Pierrelatte (Drôme), est destiné à augmenter la capacité de 14 000 tonnes par an actuellement, à 21 000 tonnes, alors que moins de 11 000 tonnes ont été traitées en 2011 à la suite de l'accident de Fukushima. Les travaux s'achèvent fin 2012 et la phase d'essais se profile.

## **De multiples Incidents et accidents**

**Le 10 mars 2001**, trois wagons remplis de 100 tonnes d'acide fluorhydrique déraillent en gare de Narbonne. Leur relevage nécessite l'évacuation partielle de la population.

**Le 20 mars 2004**, la rupture d'une digue des bassins de lagunage relâche 15 000 m<sup>3</sup> de résidus contenant de l'uranium, du radium et divers produits chimiques. L'usine est alors stoppée.

**Fin janvier 2006**, des inondations consécutives à de fortes pluies dispersent des eaux hautement chargées en nitrates sur le site et dans le canal de la Mayral.

**En juin-juillet 2006**, une fuite d'effluents radioactifs contamine le site Comurhex et les voies ferrées limitrophes.

**En juillet 2007**, une trentaine de kilogrammes de matière radioactive se répand lors du déchargement d'un fût d'uranium percé.

**Les 23 et 24 août 2009**, l'usine déverse fluor et ammonium, contaminant les eaux du canal de Tauran, de la Robine jusqu'à l'étang de Bages-Sijean et Port-la-Nouvelle, tuant les poissons et interdisant l'arrosage agricole.

**Ces accidents n'ont parfois été révélés que quelques jours après leur survenue.**

## **Des salariés contaminés ou décédés, forcés aux procès pour faire valoir leurs droits**

Michel Leclerc, travailleur à Malvezy de 1980 à 1984, souffre d'une leucémie myéloïde chronique : maladie professionnelle reconnue en octobre 1992 ; Comurhex condamnée en justice pour faute en 1999.

François Gambart est décédé en 2001 d'une leucémie aiguë survenue en 1999 : caractère professionnel de la maladie finalement reconnu par la justice en 2005 et 2006.

Bernard Moya, salarié Comurhex durant 32 ans est décédé d'un cancer broncho-pulmonaire : maladie professionnelle reconnue en avril 2009.

## **Le site pollueur condamné à des amendes**

28 pêcheurs de l'étang de Bages-Sigean déposent plainte en 1996 car ils subissent l'eutrophisation de leur zone de pêche causée par les rejets azotés industriels. La justice reconnaît la Comurhex responsable de 50% de cette pollution entre 1990 et 1998 et la condamne à payer 239 371 € de dommages-intérêts.

En décembre 2011, la Comurhex est condamnée à 60 000 euros d'amende pour la justice pour ses graves négligences ayant causé la pollution d'août 2009.

***NUCLEAIRE ça SUFFIT !***

***Transférons les emplois dans les énergies renouvelables.***